

ÉDITORIAL

L'Égypte sur la voie des réformes

Par Charles Saint-Prot
Directeur général de l'OEG



Le referendum visant à modifier la Constitution égyptienne a eu lieu du 20 au 22 avril. Il a réuni 44,33% de votants (88,83 de oui), ce qui est plutôt convenable dans un pays où l'abstention est traditionnellement importante (28,3 % aux élections législatives de 2015, 41,9% au referendum constitutionnel de 2011, 38,6% au referendum constitutionnel de 2014). Cette révision constitutionnelle a été rendue nécessaire par le fait que le pays est engagé dans une phase de reconstruction. Il faut du temps pour que les dirigeants qui ont imprimé cette ligne de développement puissent réaliser leurs objectifs. En outre, l'Égypte a été prise dans les turbulences des événements de 2011, la dictature des Frères musulmans, et un environnement géopolitique difficile avec ce qui se passe en Libye, en Algérie, au Soudan ou en Palestine, qui sont tous des voisins d'une nation qui doit par surcroît surmonter des défis sécuritaires (notamment dans la région du Sinaï proche de Gaza), économiques et sociaux. Relever l'ensemble de ces défis est le grand pari engagé par le président Abdel Fattah el Sisi.

La révision constitutionnelle concerne une douzaine d'articles. Les modifications sont destinées à renforcer les libertés en garantissant la représentation parlementaire des femmes avec un quota de 25%, et une représentation adéquate des jeunes, des chrétiens, des personnes aux besoins particuliers et des Égyptiens de la diaspora. Le projet prévoit aussi le retour au bicamérisme avec la création d'une seconde chambre au Parlement afin de donner la parole à des experts et des sages. Enfin, deux articles sont destinés, d'une part, à faire passer la durée du mandat présidentiel de quatre à six ans pour deux mandats successifs, permettant au président actuel de se représenter jusqu'en 2030, et, d'autre part, à affirmer le rôle de l'armée, comme « *gardienne et protectrice de l'État, de la démocratie, de la Constitution et des principes de la révolution du 30 juin 2013* ».

Ces amendements visent à parachever un processus enclenché en juin 2013 avec la révolte contre les Frères musulmans. On voit aujourd'hui quels désordres ont provoqué les prétendus « *printemps arabes* » qui ont surtout fait le jeu des extrémistes religieux qui constituaient la principale force organisée de l'opposition. Au Caire, l'installation au pouvoir de la tyrannie des Frères musulmans n'a pas constitué une avancée pour la démocratie, bien au contraire. C'est précisément contre les Frères musulmans que le peuple s'est révolté à partir du 30 juin 2013, avec le soutien de l'armée.

Le faux débat du nombre de mandats

Dans ces conditions, il faut sortir du faux-débat du nombre de mandats présidentiels. Il faut se garder des visions idéologiques. La question n'est pas de changer de tête tous les 4 ou 5 ans au nom d'une rotation qui s'apparente à un jeu de chaises musicales. Il faut au contraire prendre

la mesure de la réalité. La Constitution égyptienne est marquée par un retour au régime présidentiel. Or un tel régime implique le droit être élu et d'être réélu dès lors qu'on dispose d'une majorité populaire. De facto, les limitations de mandat restreignent les droits politiques des électeurs qui doivent pouvoir réélire un candidat s'ils le désirent. Dans la Constitution de 1958 voulue par le général de Gaulle, il n'y avait pas de limite au nombre de mandats du président de la République. C'est seulement en 2008 que la Constitution française a subi une énième modification limitant le nombre de mandats à deux, en violation de l'esprit des institutions gaullistes.

Sur le plan géopolitique, il est également clair que les dispositions sur le mandat présidentiel en Égypte devaient être adaptées à la conjoncture du pays et de la région. Il fallait les modifier car l'Égypte a besoin de stabilité et de continuité pour faire face à de nombreux défis en termes de sécurité et d'économie. Il est évident que l'Égypte d'aujourd'hui ne peut se passer d'un régime fort.

Les réformes économiques

Outre la sécurité, la priorité est de maintenir un taux de croissance élevé, supérieur à 5%. Les autorités égyptiennes ont engagé depuis 2014 des réformes volontaires et courageuses. La question essentielle est de nourrir, d'éduquer et de soigner une population de près de 100 millions d'habitants et de réduire la démographie galopante. C'est la raison pour laquelle les autorités du pays ont lancé des chantiers très importants :

- le doublement du canal de Suez, qui devrait permettre de doubler les revenus liés au trafic maritime ;
- la construction d'une nouvelle capitale administrative et de 13 autres villes nouvelles ;
- l'exploitation du gaz en Méditerranée orientale, avec le champ géant de Zohr.

En outre, les fondamentaux macro-économiques ont été restaurés, puisque les réserves de change, tombées à 13 milliards en 2013, atteignent maintenant 45 milliards de dollars. D'après le FMI le chômage a atteint son plus bas niveau depuis 2010.

Mais ces réformes, pour produire pleinement leurs effets, supposent de s'inscrire dans le temps long. Donc, le temps n'est pas à pérorer mais à soutenir les efforts de redressement national et de lutte contre l'extrémisme. L'Égypte est un partenaire important pour les pays occidentaux, en particulier la France et les États-Unis. Rappelons que la France considère l'Égypte comme un partenaire indispensable dans la région, en particulier pour ce qui concerne le dossier libyen et la lutte contre l'extrémisme.

Vient de paraître

Privatisation d'Aéroports de Paris : l'État brade le patrimoine national



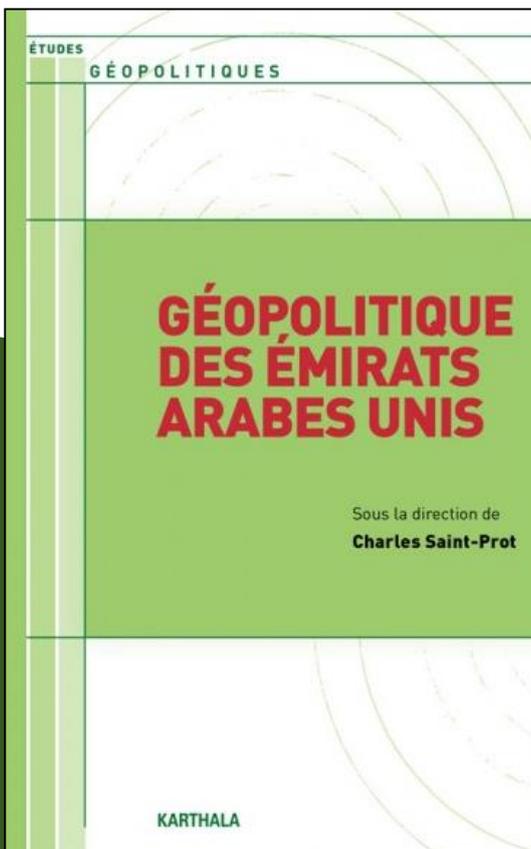
Formant un État fédéral, grâce à la volonté de cheikh Zayed Ibn Sultan el Nahyan, les Émirats arabes unis ont réussi à acquérir rapidement une place de poids et de choix dans le Golfe arabe et dans la géopolitique régionale. Fermement engagé contre la menace des groupes politico-religieux extrémistes, ce pays stable et prospère, à la pointe des nouvelles technologies, est devenu une puissance dans une région du monde qui reste un centre névralgique et stratégique de stabilité internationale.

Une réflexion prospective sur le rôle de ce pays dans le nouvel équilibre du monde est à ce titre nécessaire. C'est l'objet de cet ouvrage publié dans la collection « études géopolitiques » de Karthala avec le soutien de l'Observatoire d'études géopolitiques.

Il s'agit de présenter ici d'une manière objective et complète les principaux aspects de la géopolitique des Émirats arabes unis à travers son histoire, ses institutions, sa société, son action contre l'extrémisme religieux, son développement économique, sa politique étrangère, ses enjeux régionaux, et les questions de défense et de sécurité.

Ouvrage publié dans la collection « *Études géopolitiques* » des éditions Karthala, sous la direction de Charles Saint-Prot avec des contributions de Christophe Boutin, Jean-Yves de Cara, Frédéric Pons, Thierry Rambaud, Zeina el Tibi et Henri Védie.

Editions KARTHALA, Collectif, 216 pages, 22 €
Cliquer [ICI](#) pour le commander



Le samedi 19 mars 2019, à 6h du matin, seulement 45 députés - dont 3 abstentionnistes - votaient sur l'adoption du projet de loi de « *croissance et transformation des entreprises* » (loi Pacte). Ce faisant, l'Assemblée nationale a voté en faveur de la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). Il ne semble pas utile de rappeler que l'Assemblée nationale laisse ainsi à la seule discrétion d'un groupe privé étranger la manière dont il faudrait gérer l'un des plus vastes et des plus rentables patrimoines fonciers de la région parisienne. Il n'est pas non plus utile de rappeler l'impasse que représente la fuite de nos établissements stratégiques, publics ou privés, et la perte de souveraineté qu'elle représente. Il n'est pas utile, encore, de rappeler le risque environnemental et l'absurdité économique de cette cession d'ADP. Malgré cela, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, argue d'une « *nécessité absolue* ».

Le produit de la cession d'ADP, soit une dizaine de milliards d'euros, sera placé au sein d'un fonds dont le rendement sera utilisé à des fins d'investissements dans l'innovation. On s'interroge alors sur l'opportunité d'un tel montage, alors que les dividendes versés jusqu'ici à l'État s'élèvent chaque année à des sommes équivalentes au rendement prévu après la cession. Une étude récente d'Eurocontrol prévoit une croissance annuelle comprise entre 2% et 3% du trafic aérien et insiste même sur une insuffisance des capacités aéroportuaires européennes en 2040. Cet argument fait taire les partisans de la privatisation qui soulignent eux le caractère aléatoire du versement des dividendes à l'État. Autre argument fallacieux en faveur de la privatisation : qui dit privatisation dit ouverture à la concurrence et donc baisse des prix. Or, ADP occupe déjà une place monopolistique : étant le troisième plus grand aéroport du monde et desservant la ville la plus visitée du monde, les autres aéroports ne peuvent espérer concurrencer son activité. Ainsi, la cession ne modifiera en rien la situation pour les utilisateurs mais laissera au contraire une marge de manœuvre au futur propriétaire qui pourra à son grès moduler les tarifs auprès d'une clientèle qui, elle, n'aura pas cette marge de manœuvre. Enfin, il semble opportun de rappeler à quel point l'État s'est trouvé être un très mauvais concédant avec l'exemple catastrophique de la privatisation des autoroutes, à ceux qui arguent du pouvoir étatique sur le montant des redevances réclamées aux compagnies aériennes. Qui pourrait oser affirmer que des garanties peuvent tenir sur soixante-dix ans, durée totale prévue de la concession ? De-même, qui pourrait sérieusement imaginer que l'État aura les moyens et la volonté de racheter ADP à la fin de cette durée ?

La volonté du gouvernement est donc tout à fait illégitime, mais le vote par l'Assemblée nationale d'une telle mesure reste incompréhensible. 45 votants, 42 suffrages exprimés entre 5h et 6h du matin, 27 en faveur de la cession dont 21 de la majorité présidentielle LREM. Les Républicains qui voudraient se présenter comme une opposition crédible n'étaient représentés que par trois parlementaires : deux abstentionnistes et un vote en faveur. De-même les parangons du souverainisme n'étaient tout simplement pas présents...

Si cette cession représente l'abandon de ses prérogatives et de son rôle de stratège par l'État, elle représente également l'inefficacité du Parlement et une profonde incompétence (en espérant que ce ne soit un désintéret...) des élus face à des problématiques d'une telle ampleur. Pendant ce temps, aux États-Unis, en Allemagne ou encore au Pays-Bas, les aéroports restent la propriété de l'État...

Ronan Wanlin

ACTIVITÉS



Francophonie

Dans le cadre de la journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2019, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a accueilli au Palais d'Iéna, à Paris, la deuxième édition de la « *Francophonie dans tous ses états* ». La radio *Beur Fm* a diffusé depuis l'hémicycle du CESE un débat sur le thème « la Francophonie médiatrice du nécessaire dialogue des civilisations », avec Dr Zeina El Tibi, présidente déléguée de l'OEG et présidente des femmes arabes de la presse et de la communication, le Pr Jean-Yves de Cara, président du comité scientifique de l'Observatoire d'études Géopolitiques de Paris et Bahjat Rizk, professeur et attaché culturel de la délégation du Liban auprès de l'UNESCO.



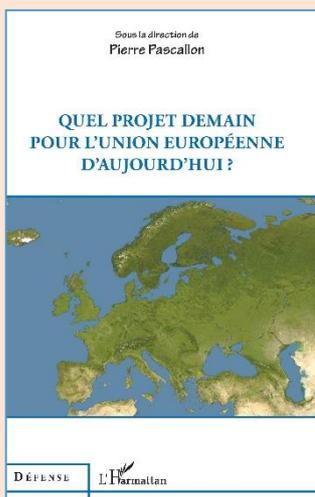
Amman

Charles Saint-Prot, directeur général de l'OEG de Paris a participé au colloque sur la « *Vision du Roi Abdallah II en matière de citoyenneté et de développement* », le 3 avril 2019 à l'Université de Petra à Amman, en Jordanie. Il a présenté une communication sur le thème que seule la monarchie peut vraiment avoir une vision d'avenir. Le colloque a été inauguré par le Premier ministre jordanien Omar Razzaz qui a remis un diplôme d'honneur à Charles Saint-Prot.



Le Caire

Charles Saint-Prot a été invité, le 13 avril 2019, à un séminaire avec la rédaction d'Al Youm 7 au Caire sur la réforme constitutionnelle en Égypte. Il a également été invité pour deux émissions de grande écoute sur les chaînes de télévision DMC, le 13 avril, et al Hayat TV, le 14 avril. Le directeur général de l'observatoire d'études géopolitiques était accompagné par le professeur Oussama Nabil, membre du Comité scientifique de l'OEG.



Quel projet demain pour l'Union européenne d'aujourd'hui ?

Sous la direction de Pierre Pascallon, professeur agrégé de faculté, président du **Club Participation et Progrès**, membre du Conseil scientifique de l'Observatoire d'études géopolitiques.

Cet ouvrage édité à la veille des élections à l'assemblée parlementaire européenne, le 26 mai 2019, comprend notamment les contributions du général (2S) Etienne Copel, Amiral (2S) Jean Dufourq, Recteur Gérard-François Dumont, général (2S) Gilles Gallet, général (2S) Olivier Kempf, Hartmut Marhold, Charles Saint-Prot, Jacques Sapir, etc.

Charles Saint-Prot, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques présente une communication intitulée « *Le mythe du couple franco-allemand* ».

Éditions L'Harmattan, collection « Défense », 286 pages, avril 2019, 30 €.

Cliquer [ICI](#) pour le commander.

À VENIR

Maghreb

Charles Saint-Prot, directeur général de l'OEG, les professeurs Jean-Yves de Cara, Michel Ruimy et Jean-Marie Heydt participent au colloque organisé par le Maroc diplomatique à Casablanca sur la géopolitique du Maghreb, le 18 juin 2019.

Le Maroc dans un nouvel ordre mondial en crise

Charles Saint-Prot, directeur général de l'OEG, et l'économiste Henri Védie participent au Forum annuel de l'Institut marocain de relations internationales (IMRI), le 21 juin, sur le thème « Géopolitique du Maroc dans un nouvel ordre mondial en crise ».

Institutions marocaines

Charles Saint-Prot, directeur général de l'OEG, Christophe Boutin (Université de Caen) et Frédéric Rouvillois (Université Paris Descartes) participent au colloque de la REMALD sur les 8 et 9 juillet à Marrakech.



VEUILLEZ NOTER NOTRE NOUVELLE ADRESSE



42 avenue Montaigne - 75008 Paris (France)
Suivez-nous sur Twitter : [@Obsetudesgeopo](https://twitter.com/Obsetudesgeopo)



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique.

Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, ainsi que des correspondants sur les cinq continents.

- **Directeur général** : Dr Charles Saint-Prot
- **Présidente déléguée** : Dr Zeina el Tibi
- **Direction des programmes** : Professeur Christophe Boutin
- **Président du Conseil scientifique** : Professeur Jean-Yves de Cara
- **Direction des études** : Professeurs Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois
- **Secrétaire général** : Ronan Wanlin
- **Communication** : Layla Muller

Siège de l'OEG : 42 avenue Montaigne, 75008 Paris (France).

Secrétariat : du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30.

Tél : + 33 (0) 1 77 72 64 27 et 28 / **Fax** : + 33 (0) 1 77 72 64 29

Courriel : etudesgeo@yahoo.com

Site : etudes-geopolitiques.com

Directrice de la publication : Dr Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187

Membres du conseil scientifique de l'OEG :

Professeur Ahmed Bouachik

Professeur à l'université Mohammed V de Rabat et à l'ENA du Maroc

Professeur Christophe Boutin

Professeur agrégé des universités

Professeur Jean-Yves de Cara

Professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt

Avocat, professeur (ém.) à la Faculté de droit Paris Descartes

Professeur Jean-Marie Heydt

Universitaire, expert au Conseil de l'Europe (Suisse)

Dr François-Bernard Huyghe

Docteur en science politique (hdr), enseignant à l'École de guerre économique

Professeur Edmond Jouve

Professeur émérite des Universités

Doyen Oussama Nabil Ali

Professeur à l'université al Azhar du Caire

Professeur Pierre Pascallon

Professeur agrégé des Universités à l'université de Clermont-Ferrand

Doyen Jean-François Poli

Avocat, professeur à l'université de Corse

Professeur Thierry Rambaud

Professeur agrégé des universités

Professeur Frédéric Rouvillois

Professeur à l'université Paris Descartes

Professeur Michel Ruimy

Économiste, professeur à Sciences Po et à l'ESCP-Europe

Dr Charles Saint-Prot

Docteur en science politique (HDR), géopolitologue

Professeur Jamal el Shalabi

Professeur agrégé en sciences politiques à l'Université Hachémite de Zarka (Jordanie)

Dr Jamal Sanad Al Suwaidi

Directeur général Emirates Center for Strategic Studies and Research (ECSSR) d'Abou Dhabi

Dr Zeina el Tibi

Docteur en droit public, essayiste

Doyen Christian Vallar

Professeur agrégé des universités, doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice

Professeur Henri Védie

Économiste, professeur émérite au Groupe HEC